

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2009 PROCES VERBAL

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués en séance ordinaire le **Judi 17 Décembre 2009 à 20 H 15**, salle de la Mairie selon l'Ordre du Jour suivant :

- Adoption du Procès Verbal du 12/10/2009
- Secrétaire de séance
- Retrait de l'article 2 alinéa 4 des statuts de la Communauté de Communes
- Tarifs 2010
- Délibérations diverses :
 - Virement de crédit
 - Emprunt
 - Autorisation dépenses d'investissement du budget 2009 (25 %)
 - Devis divers
 - OPAC : garantie d'emprunt
 - Adhésion parc naturel au CDG
 - Contrat entretien matériel cuisines
 - Convention ATESAT
 - Convention Conseil Général
 - Contrat assurances les Deux Amis
 - Tarif sortie ALSH Noël
 - Création emplois CLSH + Adjoint Technique 2ème classe
 - Convention CAF
 - Valeur bons d'achats : nouveaux nés - illuminations
- Rapport des commissions
- Rapport des délégués de la Communauté de Communes des Balcons de Meuse
- Courriers divers
- Questions diverses

**Le Maire,
Jean-François FREROT**

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, salle de la Mairie le **Judi 17 Décembre 2009 à 20 H 15** sous la présidence de Monsieur Jean-François FREROT, Maire.

Sont présents : Mrs Eric DEREGARD - Olivier PETITFRERE - Gérard DUBOIS - Claude POTET - Jean-François FREROT - Daniel MICHEL - Jean-Louis CITERNE - Stéphane CHEZE - Eric FREMEAUX (arrivé à 20 H 45)

Mme Patricia D'INNOCENTE - Annick THELIER (arrivée à 20 H 50)

Absents excusés :

Mr Patrick TRESONNE qui donne pouvoir à Mr Eric DEREGARD

Mr Francis DAUCHY qui donne pouvoir à Mr Claude POTET

Mme Annick THELIER

Mr Eric FREMEAUX

Absentes :

Mmes Valérie JACQUES - Chantal BEAUMIER

Monsieur le Maire demande le rajout de plusieurs délibérations :

- Encaissement de chèque
- Prix de vente des anciennes tables de l'école primaire

Les membres du Conseil Municipal acceptent ces délibérations supplémentaires à l'unanimité.

Monsieur le Maire désigne Mr Claude POTET en tant que secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 12 OCTOBRE 2009

Chacun des membres présents ayant été destinataire du procès verbal du 12 Octobre 2009, Monsieur le Maire demande s'il donne lieu à des observations.

Mr PETITFRERE signale que lors du dernier conseil municipal, sa question était de savoir s'il y avait eu plusieurs devis quant à l'élaboration du bulletin municipal et non sur l'imprimerie.

Plus aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

DELIBERATION : ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Après avoir entendu les explications nécessaires de Mr MICHEL, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, l'encaissement du chèque des « Assurances des 2 Amis » pour un montant de 290,77 € correspondant à l'acompte sur le dommage Bris de Glace des abribus de la commune. Le solde sera versé sur justificatif.

DELIBERATION : VIREMENT DE CREDIT

Service Général

Après avoir entendu les explications nécessaires de Mr MICHEL, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, d'effectuer les virements de crédit suivants :

- De l'article 7343 R au profit de l'article 722 OS pour un montant de 4 600,00 euros
- De l'article 2313 R au profit de l'article 2313 OS pour un montant de 4 600,00 euros
- De l'article 022 R au profit de l'article 6714 R pour un montant de 720,00 euros

Service de l'Assainissement

Après avoir entendu les explications nécessaires de Mr MICHEL, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative suivante :

- Inscription de 600,00 euros au compte 203 OI (chapitre 041)
- Inscription de 600,00 euros au compte 2315 OI (chapitre 041)

Et, à l'unanimité, d'annuler le virement de crédit suivant (délibération du 02/07/2009) :

- Virement de 600,00 euros de l'article 2313 (R) au profit de l'article 2315 (OI)

DELIBERATION : OPAC - GARANTIE D'EMPRUNT

20 CITES DU MAROC

Après avoir entendu les explications nécessaires de Mr MICHEL, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de prendre la délibération suivante :

Article 1 : La Commune de LUMES accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 145 000 euros que l'OPAC des Ardennes se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et la réhabilitation d'un logement individuel locatif à usage social situé à Lumes, **20 Cités du Maroc**.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt PLUS sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Echéances	: Annuelles
Durée totale du prêt	: 40 ans
Différé d'amortissement	: Sans
Taux d'intérêt actuariel annuel	: 1,85 %
Taux annuel de progressivité	: 0 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de LUMES s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

3-18-23 CITES DU MAROC

Après avoir entendu les explications nécessaires de Mr MICHEL, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de prendre la délibération suivante :

Article 1 : La Commune de LUMES accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 185 000 euros que l'OPAC des Ardennes se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et la réhabilitation de trois logements individuels locatifs à loyer d'intégration situés à Lumes, **3-18-23 Cités du Maroc**.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt PLAI Bonifié sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Echéances	: Annuelles
Durée totale du prêt	: 40 ans
Différé d'amortissement	: Sans
Taux d'intérêt actuariel annuel	: 1,05 %
Taux annuel de progressivité	: 0 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de LUMES s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

DELIBERATION : DROIT A OPPOSITION A LA DEMANDE D'AFFILIATION DE L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL EN ARDENNE AU CDG 08

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, du 29 octobre dernier, reçu du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes (CDG 08).

Le courrier :

- Précise que l'Association de Préfiguration du Parc Naturel Régional en Ardenne, qui emploie actuellement 6 agents, souhaite bénéficier des mêmes services, de la part du CDG 08, que les communes et établissements publics déjà affiliés.
- Fait part de la demande d'affiliation volontaire de l'Association de Préfiguration du Parc Naturel Régional en Ardenne (PNR) qui devra prochainement se transformer en Syndicat Mixte. En contrepartie de son affiliation, le futur Parc Naturel Régional devra verser une cotisation, comme tous les affiliés, au CDG 08.
- Stipule que la demande d'affiliation volontaire est soumise à une consultation des collectivités et établissements affiliés au CDG 08 qui peuvent faire valoir un droit à opposition dans un délai de 2 mois.

Le Maire invite les membres du Conseil à délibérer, pour faire valoir ou pas le droit à préemption.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ne s'opposent pas à l'affiliation volontaire du futur Parc Naturel Régional (PNR) au CDG 08.

DELIBERATION : CONTRAT D'ENTRETIEN MATERIEL CUISINES

Après avoir entendu les explications nécessaires de Mr MICHEL, les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité, le contrat d'entretien de « Energie Concept » pour la visite et l'entretien du matériel de la cuisine de la Salle des Fêtes selon les termes du contrat ci-joint pour un coût annuel de 263,12 € TTC.

Une suspension de séance est faite de 20 H 45 à 20 H 48 avec l'arrivée de Mr Eric FREMEAUX, retenu avec la neige.

DELIBERATION : CONVENTION ATESAT

Après avoir entendu les explications de Mr CITERNE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vu la loi MURCEF n° 2001-1168 du 11 décembre 2001, III (portant mesures urgentes à caractère économique et financier), article 7-1, en application de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, publiée au journal officiel du 12 décembre 2001,
- Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour application du III de l'article 1^{er} de la Loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire,

- Demande à bénéficier du concours de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture des Ardennes dans le cadre de l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2010.
Les missions retenues sont les suivantes : (Voir annexe financière)
- Décide d'inscrire les crédits correspondant au budget 2010
- Autorise le Maire à signer la convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente convention.

Une suspension de séance est faite de 20 H 50 à 20 H 52 avec l'arrivée de Mme Annick THELIER, retenue avec la neige.

DELIBERATION : CONVENTION CONSEIL GENERAL

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent la convention de cession gratuite de matériel informatique par le Conseil Général à la Commune, soit 3 photocopies.

Mr le Maire précise que c'est avec le concours de Mme PETITFRERE que la commune a pu bénéficier de cette cession gratuite.

DELIBERATION : RETRAIT DELIBERATION N° 09/06/09-01 RELATIVE A LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 ALINEA 4 DES STATUTS

Après avoir entendu les explications nécessaires et conformément à la délibération prise par les membres du Conseil de Communauté en date du 21/10/2009, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent, de retirer la délibération N° 09/06/09-01 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes des Balcons de Meuse.

DELIBERATION : RETRAIT DE L'ARTICLE 2 ALINEA 4 DES STATUTS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DE MEUSE

Après avoir entendu les explications nécessaires et conformément à la délibération prise par les membres du Conseil de Communauté en date du 21/10/2009, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent :

- De retirer l'article 2 alinéa 4 des statuts relatif à « la création d'emplois et la gestion du personnel des communes membres de la Communauté de Communes des Balcons de Meuse ».

DELIBERATION : TARIFS 2010

A compter du 1^{er} Janvier 2010, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité de fixer les tarifs 2010 ainsi qu'il suit :

Location des salles communales

HABITANTS DE LUMES

Salle des Fêtes	240,00 €
Vin d'honneur Salle des Fêtes	47,00 €

ASSOCIATIONS LOCALES

Salle des Fêtes	115,00 €
-----------------	----------

HABITANTS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURS

Salle des Fêtes	475,00 €
Vin d'honneur Salle des Fêtes	140,00 €

VAISSELLE

	Lumes	Extérieur
Salle des Fêtes	95,00 €	120,00 €

JOURNEE SUPPLEMENTAIRE

Salle des Fêtes	50,00 €	100,00 €
-----------------	---------	----------

EXPOSITION

Salle des Fêtes (du mardi matin au jeudi soir) 110,00 €/jour

Divers

Prix de l'Eau :	1,07700 €	Taxe Assainissement :	1,12835 €
Taxe Antipollution :	0,35200 €	Taxe réseaux :	0,27400 €
Taxe V.N.F. :	0,00530 €		

Aisement : 0,96 €

Cantine Scolaire : 4,10 €

Enfant allergique + panier fourni 1,60 €

Carte ALSH (de 14 H à 17 H)

* 10 entrées	25,00 €
* individuelle	3,00 €

Carte ALSH (de 13 H 30 à 17 H 30)

* 10 entrées	32,00 €
* individuelle	4,00 €

CLSH

	1^{er} enfant	à partir du 2^{ème} enfant
Journée (sans ou avec petit déplacement)	8,00 €	6,00 €
Journée (avec grand déplacement)	13,00 €	11,00 €

Garderie :

Moins de 30 minutes	0,60 €
Plus de 30 minutes	0,90 €

Concession	* 30 ans	90,00 €	Concession	* 15 ans	600,00 €
-------------------	-----------------	---------	-------------------	-----------------	----------

cimetière : * 50 ans 150,00 € columbarium : * 30 ans 900,00 €

Location de bennes * Triées 22,00 €
au week-end * Non triées 90,00 €

Location de garage 22,00 €/mois

Droit de place (cirque, ...) : 100,00 €

Brocante :

- le mètre linéaire pour les particuliers 1,00 €
- Professionnel et ambulant 30,00 € (limité à 6 mètres)
- Professionnel et ambulant (le mètre) 3,00 € (au-delà des 6 mètres)
-

Emplacement forain : * Boutiques forains 35,00 €
* Petits manèges 51,00 €
* Grands manèges 69,00 €

Taxe de raccordement à l'égout : 729,00 €

Taxe de raccordement au réseau d'eau : 729,00 €

Cours informatique (1 H 30) Les 10 séances :

Lumes 25,00 €
Extérieur 30,00 €

Bulletin Municipal

LUMES

1 Page 190,00 €
 $\frac{1}{2}$ Page 95,00 €
 $\frac{1}{4}$ Page 47,50 €

EXTERIEUR

1 Page 380,00 €
 $\frac{1}{2}$ Page 190,00 €
 $\frac{1}{4}$ Page 95,00 €

DELIBERATION : EMPRUNT

Service de l'Assainissement

Mr MICHEL Adjoint aux Finances explique qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt de 350 000 euros pour financer les travaux d'assainissement au globe et du Parc d'Activités. La proposition au Crédit Agricole avec une durée d'amortissement de 25 ans est retenue à l'unanimité.

Ils décident, à l'unanimité :

- de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25 Rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 350 000 euros à taux fixe aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 25 années à partir de 2011 par périodicités annuelles
- ouvrent au budget de l'exercice les crédits et les débits correspondants
- prennent l'engagement, au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des

- échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances,
- autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et conférant en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mr Jean-François FREROT, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Service de l'Eau

Mr MICHEL Adjoint aux Finances explique qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt de 100 000 euros pour financer les travaux de rénovation du réseau d'eau. La proposition au Crédit Agricole avec une durée d'amortissement de 15 ans est retenue à l'unanimité.

Ils décident, à l'unanimité :

- de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25 Rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 100 000 euros à taux fixe aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir de 2011 par périodicités annuelles
- ouvrent au budget de l'exercice les crédits et les débits correspondants
- prennent l'engagement, au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances,
- autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et conférant en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mr Jean-François FREROT, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

DELIBERATION : AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2009

Après avoir entendu les explications nécessaires de Mr MICHEL, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire, à procéder, dans l'attente de la réalisation du Budget Primitif 2010 au règlement des factures imputées aux budgets et articles suivants dans la limite de 25 % des crédits alloués au cours de l'exercice 2009.

SERVICE DE L'EAU

2315	Installation et outillages techniques	38 000,00 €
------	---------------------------------------	-------------

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

21758	Autres	2 000,00 €
2315	Installation et outillages techniques	70 000,00 €

SERVICE GENERAL

2031	Frais d'étude	750,00 €
2184	Installation et outillage technique	3 000,00 €
2315	Installation, matériels et outillages techniques	15 000,00 €

DELIBERATION : DEVIS DIVERS

DEVIS EAU ET FORCE

Après avoir entendu les explications de Mr CITERNE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le devis de EAU ET FORCE pour le terrassement sur 2 poteaux incendie pour un montant TTC de 3 535,61 €.

DEVIS STE MERLIN

Après avoir entendu les explications de Mr PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le devis de la Société MERLIN pour l'achat de jeux pour la cantine scolaire et la garderie pour un montant TTC de 1 095,00 €.

DEVIS CONVIVIO

Après avoir entendu les explications de Mr DEREGARD, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le devis de la Société CONVIVIO pour l'achat de mobilier pour la bibliothèque pour un montant TTC de 1 208,15 €.

DELIBERATION : ASSURANCE DES DEUX AMIS

Après avoir entendu les explications nécessaires de Mr MICHEL, les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité, le nouveau contrat d'assurances par «Les Deux Amis» comprenant l'extension Responsabilité Civile pour le CLSH tout au long de l'année et l'extension Responsabilité Civile pour les manifestations à l'occasion du Téléthon pour un coût annuel de 9 052,30 € TTC.

DELIBERATION : SORTIE ALSH NOEL

Mr PETITFRERE précise que pour terminer l'année 2009, les enfants fréquentant l'ALSH participeront à une sortie à la Maison du Père Noël.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, fixent le tarif de la sortie ALSH à 5 euros par enfant à la charge des familles.

DELIBERATION : CREATION EMPLOIS CLSH + ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE

CLSH

Après avoir entendu les explications de Mr PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la création :

- De 1 poste d'Animateur faisant fonction de directeur du 8 au 21 Février 2010 pour une durée hebdomadaire de 35 heures

Ce contrat sera rémunéré selon la valeur de l'Indice Brut 306, Indice Majoré 297

- De 1 poste d'Adjoint d'Animation du 8 au 21 Février 2010 pour une durée hebdomadaire de 18 H 30
- De 1 poste d'Adjoint d'Animation du 15 au 21 Février 2010 pour une durée hebdomadaire de 35 heures

Ces contrats seront rémunérés selon la valeur de l'Indice Brut 297, Indice Majoré 292

Des heures supplémentaires pourront être payées si nécessaires.

Les membres du Conseil Municipal chargent Monsieur le Maire de recruter les agents afin de pourvoir à ces vacances d'emploi et de signer tous documents nécessaires.

Adjoint Technique de 2^{ème} Classe

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, acceptent la création :

- De 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de 32 heures, du 08 Janvier 2010 au 07 Avril 2010. Le contrat est renouvelable une fois.

Ce contrat sera rémunéré selon la valeur de l'Indice Brut 297, Indice Majoré 292

Des heures supplémentaires pourront être payées si nécessaires.

Les membres du Conseil Municipal chargent Monsieur le Maire de recruter un agent afin de pourvoir à cette vacance d'emploi et de signer tous documents nécessaires.

DELIBERATION : CONVENTION CAF

Après avoir entendu les explications de Mr PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la convention avec la CAF pour la mise à disposition de données statistiques et autorisent Monsieur le Maire à signer celle-ci.

DELIBERATION : BON ACHAT NOUVEAUX NES - ILLUMINATIONS

Nouveaux nés :

Après avoir entendu les explications nécessaires de Mr POTET, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent l'attribution de chèques cadeaux de 15 euros chacun achetés auprès de la Banque Postale et remis aux parents des nouveaux nés de l'année 2009.

Illuminations :

Après avoir entendu les explications de Mr POTET, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, confirment la dotation de 500 euros au maximum qui sera répartie entre les gagnants au Concours des Illuminations.

DELIBERATION ; PRIX DE VENTE DES ANCIENNES TABLES DE L'ECOLE PRIMAIRE

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de vendre les anciennes tables de l'école primaire ainsi qu'il suit :

- Table simple avec chaise 5,00 euros
- Table double avec chaise 10,00 euros

Les personnes intéressées pourront s'inscrire en Mairie. La vente sera effective dès Mars 2010.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Finances : Mr MICHEL demande à chaque commission de rassembler toutes les propositions d'investissement 2010 pour le 15 Janvier au plus tard.

Embellissement : Mr CHEZE rappelle que le tour du village pour le concours des illuminations aura lieu ce vendredi 18 décembre à 17 H 30. Toutes les personnes disponibles sont les bienvenues.

Anciens/Jeunes : Mme D'INNOCENTE informe que la réunion avec les jeunes a eu lieu le 02 Décembre dernier. Très peu de jeunes se sont déplacés. Ceux présents semblent intéressés par la création d'une jeunesse.

La distribution des colis de fin d'année aux seniors sera faite avec une dizaine de jeunes désirant participer.

Communication : Mr FREMEAUX précise que le bulletin de fin d'année est à l'imprimerie depuis quelques jours. La livraison ne devrait plus être longue.

Quant au site internet, la formation a été faite en mairie dernièrement et celui-ci devrait être prêt pour le 07 Janvier prochain.

Une réunion avec Mr LEMAN est prévu le 22/12 prochain à 18 H 30 pour le château.

Cérémonies : Mme THELIER précise que les 2 dernières cérémonies se sont bien passées (11 Novembre et 05 Décembre). Elle remercie les employés pour l'aménagement du Monument aux Morts.

Mr le Maire précise que les vœux initialement prévus le 07/01/10 auront lieu le 14/01/10 en raison des vœux de Villers Semeuse à la même date.

Urbanisme : Mr CITERNE informe que les travaux avancent.

Secrétariat : les travaux seront terminés d'ici quelques jours

Postes de refoulement : le consuel est venu pour l'installation. Les essais se feront en janvier.

Cadre de vie : Mr POTET informe que le repas des seniors s'est bien passé. 134 repas ont été servis pour 5 364,16 €. La commission Cadre de Vie se réunira en janvier pour le choix de l'orchestre pour 2010.

La distribution des colis aura lieu le samedi 19 Décembre à partir de 9 H 00.

Affaires Scolaires : Mr PETITFRERE précise que les cours informatiques ont commencé dernièrement. 28 personnes sont réparties sur 3 groupes selon leur niveau.

Un contact a été pris avec les Cars Meunier pour pouvoir bénéficier d'un tarif global pour toutes les sorties de l'année.

Le passage de Saint Nicolas dans les rues du village pour les enfants de l'ALSH a eu lieu le 06 Décembre.

En ce qui concerne le Noël des Ecoles, toutes les classes se sont rendues au cinéma Métropolis de Charleville Mézières ce matin et un goûter les attendait l'après-midi à la Salle des Fêtes avec distribution de livres et de sachets de bonbons offert par la commune.

Une réunion a eu lieu dernièrement avec les assistantes maternelles de la commune pour leur expliquer l'étude du projet d'accueil de la petite enfance (0 à 3 ans).

Mr DEREWARD informe le conseil municipal que 5 382 € ont été récoltés pour le Téléthon 2009. C'est encore mieux que l'an dernier.

Mr DUBOIS ajoute que l'équipe « cuisine » pour le téléthon se retire pour 2010 en raison de la participation financière demandée pour le repas.

Plusieurs subventions pour l'organisation du concert Rock ont été accordées :

- 300 € par le Conseil Régional
- 200 € par le Conseil Général

- 200 € par Convivio
 - 100 € par Espace Habitat
- Reste à la charge de la commune, environ 700 euros.

RAPPORT DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DE MEUSE

Mr MICHEL fait part :

- de l'augmentation du prix de la redevance des Ordures Ménagères pour 2010, soit 3,30 %
- de l'acquisition d'un véhicule par la communauté
- que la communauté demande une mise à disposition des véhicules pour pouvoir rembourser à notre commune la valeur des assurances des véhicules utilisés par celle-ci. Mr FREMEAUX précise qu'il s'est renseigné à ce titre à l'Association des Maires de France et donne quelques détails.
- De l'achat d'un défibrillateur pour la Salle de Sports
- D'un photocopieur
- D'un vidéoprojecteur

En ce qui concerne le fonds de concours de la communauté pour le marché du Parc d'Activités, toujours pas de montant de décidé.

COURRIERS DIVERS

- Courrier de l'Association des Maires Ruraux de France concernant la réforme des Collectivités Territoriales
- Courrier du Conseil Général accordant une subvention de 200 € pour l'organisation du concert Rock
- Courrier du Conseil Régional accordant une subvention de 300 € pour l'organisation du concert Rock
- Courrier de la Préfecture concernant le plan de relance FCTVA
- Courrier de présentation du Lieutenant PATELET, commandant la communauté de brigades à Flize
- Remerciements de la famille de Mme Catherine MAUREL, née FRANOT
- Remerciements de Mr et Mme GERBAULT pour la corbeille de fruits
- Remerciements de l'UNC pour la subvention exceptionnelle
- Courrier de la Préfecture concernant la subvention à la Paroisse de Lumes

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 30.

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Jean-François FREROT